



## **Salon PREVENTICA – le 9 octobre 2019 : Intervention du Cabinet MARVELL Avocats sur la nouvelle procédure d’instruction des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles applicable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019**

Le Cabinet MARVELL Avocats a participé au Salon PREVENTICA à Marseille le 9 octobre 2019. Ce salon a pour but de présenter aux entreprises les différents outils leur permettant d’assurer la sécurité de leurs salariés et de prévenir les risques liés à leur activité.

Avec 380 exposants et 140 conférences sur 3 jours, les sujets évoqués étaient multiples : de la démonstration des différents équipements de protection individuelle, à la sécurité incendie ou routière, à la Qualité de Vie au Travail ou à la prévention des Troubles Musculosquelettiques.

Surtout, de nombreux spécialistes du conseil et de la formation sur la prévention des risques professionnels étaient présents et sont largement revenus sur les thématiques d’actualité portant sur la violence au travail et sur la gestion de l’absentéisme.

Ces sujets font en effet partie inhérente des problématiques managériales auxquelles doivent de plus en plus faire face les entreprises et qui impliquent des enjeux juridiques, sociaux et financiers loin d’être anodins.

Les employeurs ont besoin d’être accompagnés autant pour assurer la protection des droits de leurs collaborateurs que pour garantir leurs propres intérêts et le respect de leurs obligations.

La compréhension des rouages juridiques complexes des risques professionnels passe également par la maîtrise des réformes récentes sur la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Lors de ce salon, le Cabinet MARVELL Avocats a collaboré avec la société AYMING CONSULTING à la présentation d’un atelier portant sur la nouvelle procédure d’instruction des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Les employeurs ont tout intérêt à s’intéresser à ces sujets. C’est pourquoi MARVELL ACADEMIE organise des formations sur la nouvelle procédure d’instruction des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles les 17 janvier et 21 février 2020, ainsi que sur la maîtrise de l’absentéisme lors d’autres sessions du 3 avril et 4 décembre 2020.

Vous trouverez le programme de formations : <https://marvellavocats.com/fr/formation>